

Article 5 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des revêtements

Date de mise à jour : 28 Août 2026

Notre analyse

Lorsque la mesure du plomb avec l'appareil à fluorescence X n'est pas possible ou lorsque le résultat est proche du seuil de 1 mg/cm², le diagnostiqueur doit prélever un échantillon du revêtement pour le faire analyser en laboratoire.

C'est également le cas lorsque les mesures réalisées dans un même local se situent entre 1 et 2 mg/cm². Le prélèvement doit être suffisamment important pour permettre l'analyse (au moins 0,5 g) et, pour une peinture, doit comprendre toutes les couches de peinture.

L'analyse permet alors de déterminer précisément la quantité de plomb acido-soluble présente dans le revêtement.

Article 5 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des revêtements

L'auteur du diagnostic prélève des revêtements qui seront analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane...) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque, dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm².
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, la différence entre la valeur mesurée et le seuil de 1 mg/cm² est inférieure à la valeur de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement minimal de 0,5 g). S'il s'agit de peintures, l'ensemble des couches est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières. Il est analysé en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble. La mise en œuvre de la norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb est réputée satisfaisante à cette exigence.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



INRS: Détecteur portable de plomb par fluorescence X

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Traitement des peintures au plomb

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Qu'est-ce que le diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil